

Article 31 du Règlement

[Traduction]

Mme le vice-président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec le consentement unanime des députés, maintenant?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Je demande aux députés qui veulent intervenir dans le débat de troisième lecture d'attendre après la période des questions. Nous procéderons au débat de troisième lecture immédiatement après les affaires courantes.

Comme il est 11 h, la Chambre passe aux déclarations des députés, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la présidente, faut-il que les Canadiens continuent à mourir de jalousie? Ne peuvent-ils lancer que des regards envieux à leurs voisins? Ne sont-ils pas capables d'accueillir l'annonce d'une bonne nouvelle autrement qu'en criant au favoritisme politique et en réclamant leur part?

Quand le gouvernement accorde une aide légitime au développement économique ou autre, il ne se lance pas dans une partie de ping-pong. Et nous ne pouvons pas non plus nous permettre d'acheter la fidélité des membres de la Confédération à coup de subventions.

Je pourrais aujourd'hui vous débiter la liste des millions de dollars d'aide économique que ma province a reçus du gouvernement fédéral au cours des six derniers mois. Mais je ne le ferai pas.

J'ai la certitude que ce que je dis ici aujourd'hui est le fidèle reflet de l'opinion de mes électeurs et, en fait des Manitobains, qui pensent comme moi que ce qui est bon pour une région l'est pour toutes les autres et que nous sommes au-dessus des querelles mesquines du régionalisme.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ MENTALE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la présidente, les maladies mentales affectent plus de Canadiens que n'importe quelle autre maladie y compris le cancer et les maladies cardiaques. Et pourtant, à l'heure

actuelle, le gouvernement ne consacre pas plus de 15 p. 100 du budget total de la santé aux maladies mentales.

En dépit de l'engagement, pris par le gouvernement fédéral en 1989, de redresser l'équilibre, les paiements de transfert aux hôpitaux ont été gelés en février de cette année.

Selon l'Association canadienne pour la santé mentale, on pourrait procéder à une meilleure répartition des fonds par l'intermédiaire du Régime d'assistance publique du Canada et en établissant des directives précises pour les programmes de santé communautaire.

Bien que le gouvernement encourage maintenant les communautés à prendre en main les soins de santé mentale, il ne leur a pas donné les moyens financiers de le faire.

Les Canadiens n'ont pas besoin d'un autre rapport pour leur dire comment s'y prendre. Ils veulent que le gouvernement passe à l'action. Ce ne sont pas les beaux discours qui paieront les soins de santé mentale; je prie donc instamment le gouvernement d'accorder à ce secteur sa juste part du financement des soins de santé.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la présidente, ce n'est pas tant notre avenir qui est en jeu dans les débats constitutionnels, mais plutôt celui des jeunes Canadiens. Ils sont prêts à apporter une contribution.

La semaine dernière, des représentants de six écoles secondaires ont, sur mon invitation, sacrifié leur journée du samedi pour examiner les propositions en vue d'un Canada renouvelé. Ces jeunes Canadiens—trois de chaque école—ont abordé ces questions avec beaucoup d'intelligence et de maturité. Ils ont adopté 24 résolutions que j'ai fait parvenir au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Les idées dont nous font part les jeunes et les habitants plus âgés de nos circonscriptions méritent d'être partagées de façon plus ouverte. Je demande au leader parlementaire du gouvernement de trouver un moyen qui nous permette, à nous députés, de présenter publiquement les idées et la position des habitants de notre circonscription.

Je suggère que l'on consacre un moment à la Chambre pour entendre chaque député exprimer publiquement ses vues et celles des habitants et de ses électeurs.

Jamais question ne sera plus importante et nul lieu n'est mieux indiqué pour l'examiner que la Chambre.